



PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

n° 43 du 20 avril 2018

- Spécial -

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés peuvent être consultés
auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée**

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES

SOMMAIRE

n°43 du 20 avril 2018

- Spécial -

SGAR

Arrêté 2018/SGAR/60 du 20 avril 2018 portant intérim de l'adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales en charge du pôle modernisation et moyens de la région Pays de la Loire

Arrête 2018/SGAR/61 du 20 avril 2018 portant délégation de signature à M. Jean-Christophe BOURSIN, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales de la région Pays de la Loire

DIRM NAMO

Arrêté 19/2018 DIRM-NAM/RUO du 19 avril 2018 portant subdélégation en matière d'ordonnancement secondaire, pour une publication au RAA de la région Pays de la Loire.

Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales
Région Pays de la Loire



PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

ARRÊTÉ N° 2018 / SGAR / 60

portant intérim de l'adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales en charge du pôle
modernisation et moyens
de la région Pays de la Loire

La préfète de la région Pays de la Loire
Officier de la légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du mérite

- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;
- VU le décret du 16 février 2017 nommant Nicole KLEIN, préfète de la région Pays de la Loire ;
- VU l'arrêté du Premier ministre en date du 31 décembre 2015, portant nomination de M. Benoît JACQUEMIN, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, en qualité d'adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales, chargé du pôle "politiques publiques " ;
- VU l'arrêté du Premier ministre en date du 29 juin 2017 portant nomination de M. Jean-Christophe BOURSIN, en qualité de secrétaire général pour les affaires régionales auprès de la préfète de la région Pays de la Loire ;
- VU l'arrêté n° 2016/SGAR/02 du 6 janvier 2016 portant organisation du secrétariat général pour les affaires régionales des Pays-de-la-Loire ;
- VU la vacance du poste de secrétaire général pour les affaires régionales adjoint en charge du pôle modernisation et moyens à compter du 1er mai 2018 ;

ARRÊTE :

Article 1

L'intérim du poste d'adjoint au secrétaire général aux affaires régionales en charge du pôle « modernisation et moyens » des Pays de la Loire est assuré par M. Benoît JACQUEMIN, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales, chargé du pôle « politiques publiques ».

Article 2

Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le **20 AVR. 2018**

Nicole KLEIN



PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

ARRÊTÉ N° 2018/SGAR/61
portant délégation de signature à M. Jean-Christophe BOURSIN
secrétaire général pour les affaires régionales
de la région Pays de la Loire

La préfète de la région Pays de la Loire
Officier de la légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du mérite

- VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 modifiée relative aux marchés publics ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;
- VU le décret n° 2009-589 du 25 mai 2009 modifié relatif au délégué régional à la recherche et à la technologie ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de déconcentration ;
- VU le décret n° 2016-247 du 3 mars 2016 modifié créant la direction des achats de l'État et relatif à la gouvernance des achats de l'État ;
- VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 modifiée relatif aux marchés publics ;
- VU le décret du 16 février 2017 nommant Nicole KLEIN, préfète de la région Pays de la Loire ;
- VU l'arrêté du Premier ministre en date du 19 septembre 2014 portant nomination de M. Manuel KLOTZ en qualité de chargé de mission du secrétariat général pour les affaires régionales de la région Pays de la Loire ;
- VU l'arrêté du Premier ministre en date du 21 juillet 2015, portant nomination de M. Patrick DEBUT, administrateur civil hors classe, chargé de mission exerçant les fonctions de directeur de la plate-forme régionale interministérielle d'appui à la gestion des ressources humaines au secrétariat général pour les affaires régionales des Pays de la Loire à compter du 15 septembre 2015 ;
- VU l'arrêté du Premier ministre en date du 31 décembre 2015, portant nomination de M. Benoît JACQUEMIN, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, en qualité d'adjoint à la secrétaire générale pour les affaires régionales, chargé du pôle "politiques publiques " ;

- VU l'arrêté du Premier ministre en date du 29 juin 2017 portant nomination de M. Jean-Christophe BOURSIN, en qualité de secrétaire général pour les affaires régionales auprès de la préfète de la région Pays de la Loire ;
- VU l'arrêté ministériel n° 14/1159/A du 22 août 2014 nommant M. Guy LE BOULZEC directeur administratif et financier du secrétariat général pour les affaires régionales des Pays de la Loire à compter du 11 août 2014 ;
- VU l'arrêté ministériel du 25 avril 2016 nommant Mme Véronique TOMAS, directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité à compter du 1^{er} juin 2016;
- VU l'arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et du secrétaire d'État chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 25 octobre 2016, nommant Mme Sophie CHAUVEAU, professeure des universités, déléguée régionale à la recherche et à la technologie pour la région Pays de la Loire, à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
- VU l'arrêté n° 2016/SGAR/02 du 6 janvier 2016 portant organisation du secrétariat général pour les affaires régionales des Pays-de-la-Loire ;
- VU l'arrêté n°2018/SGAR/60 du 20 avril 2018 portant intérim du secrétaire général pour les affaires régionales adjoint en charge du pôle modernisation et moyens de la région Pays-de-la-Loire ;
- VU la note de service du 25 octobre 2011, nommant Mme Bénédicte PARIS BRANDEL, attachée de préfecture, au secrétariat général pour les affaires régionales des Pays-de-la Loire, à compter du 2 novembre 2011 ;
- VU le courrier du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 7 mai 2013 portant simplification et optimisation de la gestion du programme 172

ARRÊTE :

Article 1

Délégation est donnée à M. Jean-Christophe BOURSIN, secrétaire général pour les affaires régionales, à l'effet de signer au nom de la préfète de région, les décisions, les actes administratifs, les conventions et les correspondances dans toutes les matières relatives aux attributions du préfet de région, à l'exception des actes suivants :

- les conventions conclues avec le conseil régional des Pays de la Loire ou ses établissements publics conformément à l'article 59 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié ;
- les actes ou décisions pris dans le cadre de l'exercice du pouvoir d'évocation ;
- les lettres informant le contrôleur budgétaire régional des motifs de la décision de ne pas se conformer à l'avis qu'il a donné, en cas d'avis défavorable de celui-ci ;
- les décisions de passer outre aux avis défavorables du contrôleur budgétaire régional en matière d'engagement de dépenses ;
- les ordres de réquisition du comptable public.

Article 2

Délégation de signature est également donnée, sauf en cas d'avis défavorable du contrôleur budgétaire régional lorsque cet avis est requis, à M. Jean-Christophe BOURSIN à l'effet d'organiser les procédures de consultation et de conclure les marchés publics ainsi que leurs avenants éventuels.

La présente délégation de signature s'exécute sous réserve des dispositions du décret n° 2016-247 du 3 mars 2016 modifié, créant la direction des achats de l'État, relatif à la gouvernance des achats de l'État, notamment ses articles 8 et 9.

Article 3

Délégation de signature est donnée à M. Jean-Christophe BOURSIN en qualité de responsable de budget opérationnel de programme déléguée (BOP) à l'effet de :

1. recevoir les crédits des BOP cités aux articles 4 et 5 ;
2. mettre à disposition les crédits aux responsables d'unités opérationnelles chargés de l'exécution ;
3. procéder à des ré-allocations en cours d'exercice budgétaire ;
4. procéder aux restitutions de crédits.

Article 4

La présente délégation porte sur les BOP régionaux suivants :

- le BOP 112 « impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » ;
- le BOP 172 « recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » ;
- le BOP 333 « moyens mutualisés des administrations déconcentrées » ;
- le BOP 723 « opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat ».

Article 5

Sous réserve des dispositions prévues à l'article 1, délégation de signature est donnée à M. Jean-Christophe BOURSIN à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses pour les crédits des BOP centraux suivants, dont le préfet de région est RUO :

- le BOP 119 « concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements » ;
- le BOP 137 « égalité entre les femmes et les hommes » ;
- le BOP 148 « fonction publique ».

Article 6

Délégation est donnée à M. Jean-Christophe BOURSIN à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la fonction d'autorité de gestion des programmes européens 2007-2013, d'autorité de gestion déléguée du programme national du fonds social européen 2014-2020 et d'autorité nationale des programmes Interreg « espace Atlantique » 2007-2013 et 2014-2020.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Christophe BOURSIN, la délégation de signature prévue aux articles 1, 2, 3, 4 et 5 du présent arrêté sera exercée dans les mêmes conditions par M. Benoît JACQUEMIN, pour les matières relevant des deux pôles, en qualité d'adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales des Pays de la Loire.

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Jean-Christophe BOURSIN et de M. Benoît JACQUEMIN, la délégation de signature prévue aux articles 2, 3, 4 et 5 du présent arrêté est accordée à M. Guy LE BOULZEC, directeur de la plate-forme régionale administration, mutualisations et finances du SGAR, à l'effet de signer :

- les décisions d'utilisation et de mise à disposition des autorisations d'engagement et des crédits de paiement des budgets de l'État dont le préfet de région est responsable, en tant qu'ordonnateur secondaire, de budgets opérationnels de programme (BOP) ou d'unités opérationnelles (UO) ;
- les pièces de comptabilité concernant le budget de l'État ;
- les états exécutoires émis par un ordonnateur secondaire.

Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Jean-Christophe BOURSIN et de M. Benoît JACQUEMIN, délégation est accordée à M. Guy LE BOULZEC, directeur de la plate-forme régionale administration, mutualisations et finances du SGAR, à l'effet de signer :

- les décisions attributives de subventions, d'aides financières, primes (arrêtés, conventions, ...) ;
- les documents administratifs concernant l'organisation et la gestion interne des services du secrétariat général pour les affaires régionales.

Article 10

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy LE BOULZEC, directeur de la plate-forme régionale administration, mutualisations et finances du SGAR, la délégation accordée en vertu de l'article 7 est exercée, dans la limite de ses attributions, par :

- Mme Bénédicte PARIS-BRANDEL, chef du bureau des affaires budgétaires et immobilières.

Article 11

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Jean-Christophe BOURSIN et de M. Benoît JACQUEMIN, délégation est accordée à M. Manuel KLOTZ, chargé de mission emploi, apprentissage, formation professionnelle, Europe, à l'effet de signer :

- toutes pièces relatives à l'exercice de la fonction d'autorité de gestion ou d'autorité de gestion déléguée des fonds européens.

Article 12

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Jean-Christophe BOURSIN et de M. Benoît JACQUEMIN, délégation de signature est accordée à Mme Sophie CHAUX, déléguée régionale à la recherche et à la technologie, à l'effet :

- de signer toutes correspondances relatives à l'exercice de la fonction de délégué régional à la recherche et à la technologie ;
- de procéder aux engagements et ordonnancements des crédits relatifs au BOP 172.

Article 13

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Jean-Christophe BOURSIN et de M. Benoît JACQUEMIN, délégation de signature est accordée à Mme Véronique TOMAS, directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité, à l'effet :

- de signer toutes correspondances relatives à l'exercice de la fonction de directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité ;
- de signer tous documents relatifs à la gestion de l'UO 137.

Article 14

Délégation de signature est accordée à M. Patrick DEBUT, directeur de la plate-forme régionale interministérielle d'appui à la gestion des ressources humaines, à l'effet :

- de signer tous documents relatifs à la gestion de l'UO 148.

Article 15

L'arrêté n°2017/SGAR/467 du 3 juillet 2017 portant délégation du secrétaire général pour les affaires régionales de la région Pays de la Loire est abrogé.

Article 16

Le secrétaire général pour les affaires régionales des Pays de la Loire et la directrice régionale des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Pays de la Loire.

Cet arrêté prend effet au 1^{er} mai 2018.

Fait à Nantes, le **20 AVR. 2018**



Nicole KLEIN

Direction Interrégionale de la Mer

Nord Atlantique- Manche Ouest



PRÉFÈTE DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction interrégionale de la mer
Nord Atlantique-Manche Ouest

ARRÊTÉ n° 19/2018/DIRM-NAMO/RUO

Portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire.

Le directeur interrégional de la mer
Nord Atlantique-Manche Ouest

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée, relative aux lois de finances;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 modifiée, relative aux marchés publics;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié, relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements;

Vu le décret n° 2010-130 du 11 février 2010 modifié, relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

Vu le décret n° 2016-247 du 3 mars 2016 modifié, créant la direction des achats de l'État et relatif à la gouvernance des achats de l'État ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 modifié, relatif aux marchés publics;

Vu le décret du 16 février 2017 nommant Mme Nicole KLEIN, préfète de la région des Pays de la Loire, préfète de la Loire-Atlantique ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 juillet 2008 modifiant l'arrêté du 29 décembre 2005 relatif au contrôle financier des programmes et des services du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer,

Vu l'arrêté de la préfète de la région des Pays de la Loire n° 2017/SGAR/DIRM/32 du 7 mars 2017 portant délégation de signature à M. Guillaume SELLIER, directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest

Vu l'arrêté de la préfète de la région des Pays de la Loire du 21 février 2018 portant délégation de signature à M. Guillaume SELLIER, directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest, pour le BOP 723;

Vu l'arrêté du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest n° 20/2017 du 15 mars 2017 relatif à l'organisation de la direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest,

ARRÊTE

I. subdélégation de signature en matière de marchés publics et d'accords-cadres

Article 1er :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Guillaume SELLIER, la délégation qui lui est conférée aux articles 4 et 6 de l'arrêté préfectoral n° 2017/SGAR/DIRM/32 du 7 mars 2017 sera exercée par :

- M. Yann BECOUARN, administrateur en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes, directeur adjoint ;
- M. Xavier LA PRAIRIE, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur adjoint ;
- M. Bruno ROUMEGOU, administrateur en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes, directeur adjoint délégué;
- Mme Séverine BIENASSIS, attachée principale d'administration de l'État, secrétaire générale.

Article 2 :

En application de l'article 8 de l'arrêté de la préfète de la région des Pays de la Loire n°2017/SGAR/DIRM/32 du 7 mars 2017, portant délégation de signature à M. Guillaume SELLIER, il est donné subdélégation de signature à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, compétences, intérimis qu'ils exercent, et des crédits mis à leur disposition:

- 1) les marchés et accords cadres de travaux, fournitures ou services et les engagements juridiques et pièces de constatation relatifs aux opérations de dépenses imputées sur le titre 3 et titre 5 des BOP 113 «paysage, eau et biodiversité » et 205 « affaires maritimes » aux agents suivants :

1.2 Pour les montants jusqu'à 50 000 € HT

Division infrastructures et équipements de sécurité maritime

M. Eric VASSOR	Chef de la division infrastructure et équipements de sécurité maritime - Brest
----------------	--

Centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage

M. Sébastien ROUX	Directeur du CROSS Etel
M. Philippe MICHAUD	Directeur du CROSS Corsen

Division contrôle des activités maritimes

Mme Hélène CHANCEL-LESUEUR	Cheffe de la division contrôle des activités maritimes - Nantes
----------------------------	---

1.2 Pour les montants jusqu'à 25 000 € H.T

Division contrôle des activités maritimes

M. Damien LAVIGNE

Ingénieur d'armement, unité armement naval - Lorient

II. subdélégation de signature pour exercer la compétence d'ordonnateur secondaire

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Guillaume SELLIER, la délégation qui lui est conférée aux articles 2, 4 et 6 de l'arrêté préfectoral n° 2017/SGAR/DIRM/32 du 7 mars 2017 sera exercée dans la limite de leurs attributions et compétences pour exercer la compétence d'ordonnateur secondaire par :

pour les BOP 205 «affaires maritimes» et 217 «conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables» :

- M. Yann BECOUARN, administrateur en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes ;
- M. Xavier LA PRAIRIE, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur adjoint ;
- M. Bruno ROUMEGOU, administrateur en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes ;
- Mme Séverine BIENASSIS, attachée principale d'administration de l'État, secrétaire générale.

pour les actes relatifs à la mise en œuvre du fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) :

- M. Yann BECOUARN, administrateur en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes ;
- M. Bruno ROUMEGOU, administrateur en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes ;
- Mme Anne CORNEE, administratrice en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes ;
- M. Jean-Yves CARLIER, administrateur principal des affaires maritimes ;
- Mme Marie BEAUSSAN, attachée d'administration de l'État.

pour les actes et pièces relatifs aux opérations de recette et de dépense sur le BOP 205 «affaires maritimes» au titre de l'action 02 «aides aux élèves de l'enseignement maritime secondaire et supérieur» et au titre de l'action 02 «subvention aux écoles privées agréées» :

- M. Yann BECOUARN, administrateur en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes ;
- M. Bruno ROUMEGOU, administrateur en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes ;
- M. Yves TERTRIN, inspecteur principal des affaires maritimes ;
- Mme Gaëlle CHAIGNEAU, administratrice principale des affaires maritimes.

pour le BOP n° 113 «paysages, eau et biodiversité» :

- M. Yann BECOUARN, administrateur en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes ;
- M. Xavier LA PRAIRIE, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur adjoint ;
- M. Bruno ROUMEGOU, administrateur en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes ;
- M. François VICTOR, ingénieur en chef des travaux publics de l'État ;
- Mme Lucie TRULLA, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. Gérard VAUDOUT, inspecteur principal des affaires maritimes.

Article 4 :

En application de l'article 8 de l'arrêté de la préfète de la région des Pays de la Loire n° 2017/SGAR/DIRM/32 du 7 mars 2017, portant délégation de signature à M. Guillaume SELLIER, il est donné subdélégation de signature à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, compétences, intérimis qu'ils exercent, et des crédits mis à leur disposition :

1) Les pièces relatives aux achats de fournitures ou services et les engagements juridiques et pièces de constatation relatifs aux opérations de dépenses imputées sur letitre 3 et titre 5 des BOP 205 «affaires maritimes» aux agents suivants :

1.1 Pour les montants jusqu'à 50 000 € HT

Division infrastructures et équipements de sécurité maritime

M. Eric VASSOR	Chef de la division infrastructure et équipements de sécurité maritime - Brest
----------------	--

Centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage

M. Sébastien ROUX	Directeur du CROSS Etel
M. Philippe MICHAUD	Directeur du CROSS Corsen

Division contrôle des activités maritimes

Mme Hélène CHANCEL-LESUEUR	Cheffe de la division contrôle des activités maritimes - Nantes
----------------------------	---

Division pêche et aquaculture

Mme Anne CORNEE	Cheffe de la division pêche et aquaculture - Rennes
-----------------	---

1.2 Pour les montants jusqu'à 25 000 € HT

Division contrôle des activités maritimes

M. Damien LAVIGNE	Ingénieur d'armement, unité armement naval - Lorient
-------------------	--

1.3 pour les montants jusqu'à 25 000 € HT

Division contrôle des activités maritimes

M. Patrick DESSON	Commandant patrouilleur des affaires maritimes IRIS - Lorient
M. Ronan LE GUILLOU	Commandant patrouilleur des affaires maritimes IRIS - Lorient

1.4 Pour les montants jusqu'à 10 000 € HT :

Division infrastructures et équipements de sécurité maritime

M. Patrick LOSSEC	Chef de la subdivision phares et balises - Brest
M. Patrick COADALAN	Chef de la subdivision phares et balises -Lézardrieux
M. Jean-Claude DESSERT	Chef de la subdivision phares et balises - Lorient
M. Luc HOUSSAIS	Chef de la subdivision phares et balises - Saint-Nazaire, par intérim

Centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage

Mme Myriam SIBILLOTTE	Directrice-adjointe du CROSS Corsen
M. Pierre BOURGEON	Chef du service vie courante - CROSS Corsen
M. Nicolas RENAUD	Directeur-adjoint - CROSS Etel

Division pêche et aquaculture

M. Jean-Yves CARLIER	Chef de l'unité programmation et suivi des aides et de l'unité instruction des aides - Rennes
Mme Marie BEAUSSAN	Chef de l'unité réglementation et droits à produire - Rennes

Secrétariat général

Mme Lise MOYON	Secrétaire générale adjointe - Nantes
M. Gabriel TOLLAFIELD	Chef de l'unité finances, immobilier et moyens généraux - Nantes
M. Yann FLEURY	Chef de l'unité des systèmes d'information -Nantes

1.5 Pour les montants jusqu'à 4 000 € HT

Division sécurité des navires-qualité

M. Bruno IMPREZ	Chef du CSN d'Ille-et-Vilaine – Saint-Malo
M. Sylvain CHUNIAUD	Adjoint au chef du CSN d'Ille-et-Vilaine - Saint-Malo
M. René KEREBEL	Chef du CSN du Finistère Nord - Brest
M. Serge NEDELEC	Adjoint au chef du CSN du Finistère Nord - Brest
M. Arnaud CONAN	Chef du CSN du Finistère Sud - Concarneau
M. Walter PAULMIER	Inspecteur de la sécurité des navires du CSN du Finistère sud - Concarneau
M. Franck LE MERCIER	Chef du CSN du Morbihan - Lorient
M. Eric BIHAVAN	Adjoint au chef du CSN du Morbihan - Lorient
M. Yves VINCENT	Chef du CSN des Pays de la Loire - Saint-Nazaire
Mme Caroline NEUMAN	Adjoint au chef du CSN des Pays de la Loire —Saint-Nazaire

MCPML

M. François VICTOR	Responsable de la MCPML - Nantes
--------------------	----------------------------------

Service de santé des gens de mer

M. Frédéric SAUNIER	Médecin chef interrégional du service de santé des gens de mer - Nantes
Mme Jennifer ALMAS	Infirmière régionale - Nantes

Division infrastructures et équipements de sécurité maritime

- Phares et balises de Brest

M. Loïc DHAENE	Adjoint de la subdivision phares et balises - Brest
----------------	---

En cas d'absence ou d'empêchement leur délégation est exercée par

M. Franck GRALL	Chef d'atelier - Brest
Mme Gwénaëlle FLOCH	Chef d'atelier POLMAR - Brest
M. Gilles MOAL	Chef d'atelier adjoint - Brest
M. Gilles YVEN	Chef du centre d'exploitation et d'intervention - Brest

- Phares et balises des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine

M. Philippe THIBAULT	Adjoint de la subdivision phares et balises (antenne de Saint-Malo)
M. Gwenaël RAUX	Adjoint de la subdivision phares et balises - Lézardrieux
M. Gérard RAOUL	Chef du CEI – Lézardrieux
M. David KERRELLO	Chef du CEI – Lézardrieux

En cas d'absence ou d'empêchement leur délégation est exercée par

M. Ludovic NAGARD	Chef d'atelier - Lézardrieux
M. Patrick LE FORBAN	Chef d'atelier - Saint-Malo

- Phares et balises de Loire-Atlantique et Vendée

M. Luc HOUSSAIS	Adjoint au Chef de la subdivision phares et balises et chef par intérim - Saint-Nazaire
M. Yann SANQUER	Chef d'antenne des Sables d'Olonne (subdivision phares et balises de Saint-Nazaire)

En cas d'absence ou d'empêchement leur délégation est exercée par

M. Laurent MELET	Chef d'atelier - Saint-Nazaire
------------------	--------------------------------

- Phares et balises du Morbihan

M.. Robert SCHNEIDER	Adjoint de la subdivision phares et balises - Lorient
Mme Hoela SABOUREAU	Adjoint de la subdivision phares et balises - Lorient (antenne de Concarneau)

En cas d'absence ou d'empêchement sa délégation est exercée par

M. Christophe LE MOUEL	Chef d'atelier - Lorient
------------------------	--------------------------

Secrétariat général

Mme Brigitte FUSILLER	Responsable formation et action sociale - Nantes
Mme Rose Marie PRUD'HOMME	Responsable moyens généraux - Nantes

1.6 pour les montants jusqu'à 800 € HT

Division infrastructures et équipements de sécurité maritime

M. Patrice GUIHOT	Magasinier - Brest
M. David SÉVÈRE	Chef d'équipe centre POLMAR - Brest
M. Mathias LEFRANC	Adjoint au chef du CEI - Brest
M. Yves GUEHO	Chef du CEI de Belle-Île - Goulphar
M. Régis TUSSIOT	Chef d'exploitation - Concarneau
M. Dominique BOCLE	Magasinier - Lézardrieux
M. Ludovic NAGARD	Chef d'atelier - Lézardrieux
M. Loïc DAVID	Atelier - Lorient
M. Christophe LE MOUEL	Chef d'atelier - Lorient
M. Michel LEROUX	Magasinier - Lorient
M. Yannick BOUCARD	Parc de balisage - Noirmoutier
M. Alain TRICHET	Responsable génie civil et bâtiment - Les Sables d'Olonne
M. David DELATTRE	Responsable du CEI - Les Sables d'Olonne
M. Patrick LE FORBAN	Chef d'atelier - Saint-Malo
M. Erwan PERON	Atelier - Saint-Malo
M. François BONNOIS	Responsable magasin - Saint-Nazaire
M. Loïc MAHE	Magasinier - Saint-Nazaire
M. Jean-Jacques HARDY	Atelier - Saint-Nazaire
M. Claude HOUIS	Atelier - Saint-Nazaire
M. Pierre CHELET	Chef du CEI - Saint-Nazaire

Centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage

M. Jean-Charles HERISSON	Service courant - CROSS Etel
M. Nicolas LE GOLVAN	Service technique - CROSS Etel
M. Hyacinthe LETERRIER	Service technique - CROSS Etel
M. Pierre LANDOIS	Service technique - CROSS Corsen
M. Eric TALARMIN	Service technique - CROSS Corsen

Division contrôle et activités maritimes

M. Pierrick BASQUIN	Second capitaine - PAM IRIS / Bordée B
M. Philippe GAHINET	Second capitaine - PAM IRIS / Bordée A
M. Marc OTTINI	Chef mécanicien - PAM IRIS / Bordée A
M. Thierry TAVERNIER	Chef mécanicien - PAM IRIS/Bordée B

MCPML

Mme Lucie TRULLA	Adjointe au responsable de la MCPML - Nantes
M. Gérard VAUDOUT	Adjoint au responsable de la MCPML - Nantes

Secrétariat général

Mme Valérie FOLLIOT	Gestionnaire comptable vacataire - DIRM siège - Nantes
Mme Karine BARRES	Gestionnaire comptable - DIRM siège - Nantes
Mme Laurence LOPEZ	Gestionnaire comptable - DIRM siège - Nantes
M. Franck GRIMBERGER	Agent de service - DIRM siège - Nantes

Service santé des gens de mer

M.m Jennifer ALMAS	Infirmière régionale – Nantes
--------------------	-------------------------------

1.7 pour un montant jusqu'à 600 € H.T

CSN Saint-Nazaire

Mme Julie LEBIHAIN	Secrétaire CSN des Pays de la Loire - Saint-Nazaire
--------------------	---

Division sécurité des navires-qualité

Mme Anne FLOCH	Secrétaire - CSN du Finistère Nord - Brest
Mme Elisabeth BRUNISSO	Secrétaire - CSN d'Ille-et-Vilaine - Saint-Malo
Mme Florence LOPEZ-LEGOFF	Secrétaire - CSN du Morbihan - Lorient
Mme Renée HERNANDEZ	Secrétaire - CSN du Finistère Sud - Concarneau

MCPLM

M.m Fabienne NOEL	Secrétaire à la MCPML – Nantes
-------------------	--------------------------------

Centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage

Mme Alette LE DORZE	Secrétaire - CROSS Etel
Mme Anne-Marie DEGUERGUE	Secrétaire - CROSS Corsen

Division infrastructures et équipements de sécurité maritime

Mme Françoise SAVOURAT	Secrétaire gestionnaire - Saint-Nazaire
Mme Sophie SAUVAITRE	Secrétaire gestionnaire - Lézardrieux
Mme Gisèle LAZENNEC	Secrétaire gestionnaire - Brest
Mme Arlette URSENBACH	Secrétaire gestionnaire - Lorient

Division contrôle et activités maritimes

Mme Christine DREAN	Secrétaire unité armement naval - Lorient
---------------------	---

Division pêche et aquaculture

Mme Maryse FOUGERIT	Secrétaire gestionnaire - DPA Rennes
---------------------	--------------------------------------

1.8 pour des montant jusqu'à 500 € H.T

Division sécurité des navires-qualité

M. Philippe MOUDENNER	Inspecteur de la sécurité des navires, CSN du Finistère Nord - Brest
-----------------------	--

Division sécurité et des navires-qualité

M. Gilbert LE BRIAND	Inspecteur de la sécurité des navires, CSN d'Ille-et-Vilaine/Côtes d'Armor – Antenne de Paimpol
----------------------	---

2) les actes de liquidation des vacations à la tâche et indemnités, cotisations sociales sur lettre 2 du BOP 217 «conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement et de la mobilité durables» aux agents suivants :

2.1 pour les montants jusqu'à 50 000 € HT

Secrétariat général

Mme Lise MOYON	Secrétaire générale adjointe - Nantes
----------------	---------------------------------------

2.2 pour les montants jusqu'à 10 000 € H.T

Secrétariat général

M. Gabriel TOLLAFIELD	Chef de l'unité finances, immobilier et moyens généraux - Nantes
Mme Brigitte FUSILLER	Responsable formation et action sociale - Nantes
M. Thierry NOEL	Responsable des ressources humaines - Nantes

2.3 pour les montants jusqu'à 600 € HT

Comité local d'action sociale

M. Michel LE RU	président du CLAS - Brest
-----------------	---------------------------

2.4 pour les montants jusqu'à 500 € HT

Secrétariat général

Mme Murielle ROUSSEAU	Gestionnaire ressources humaines - Nantes
Mme Martine BOUTET	Gestionnaire action sociale et formation - Nantes

3) Les actes de validation comptable dans l'outil «CHORUS» sur le titre 3 et le titre 5 des BOP 205 «affaires maritimes» du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer aux agents suivants :

3.1 pour les montants sans limitation de seuils

Secrétariat général

M. Gabriel TOLLAFIELD	Chef de l'unité finances, immobilier et moyens généraux- Nantes
-----------------------	---

3.2 pour les montants jusqu'à 15 000 € HT

Secrétariat général

Mme Karine BARRES	Gestionnaire finances - Nantes
Mme Valérie FOLLIOU	Gestionnaire comptable vacataire - DIRM siège - Nantes
Mme Laurence LOPEZ	Gestionnaire finances - Nantes

Division des infrastructures et équipements de sécurité maritime

M. Lionel NEZET	Gestionnaire UAGPB – Brest
-----------------	----------------------------

Article 5

En application de l'arrêté de la préfète de la région des Pays de la Loire du 21 février 2018, portant délégation de signature à M. Guillaume SELLIER, il est donné subdélégation de signature à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, compétences, intérimis qu'ils exercent, et des crédits mis à leur disposition :

1) Les pièces relatives aux achats de fournitures ou services et les engagements juridiques et pièces de constatation relatifs aux opérations de dépenses imputées sur le BOP 723.

1.1 : pour des montants jusqu'à 20 000E H.T

Secrétariat général

Mme Séverine BIENASSIS	Secrétaire générale - Nantes
M. Gabriel TOLLAFIELD	
Mme Rose-Marie PRUD'HOMME	
Mme Karine BARRES	Gestionnaire finances - Nantes
Mme Valérie FOLLIOT	Gestionnaire comptable vacataire - DIRM siège - Nantes
Mme Laurence LOPEZ	Gestionnaire finances - Nantes

Article 6 :

Demeurent réservés à la signature de la préfète de région, quel qu'en soit le montant

- les lettres informant le contrôleur budgétaire régional des motifs de la décision de ne pas se conformer à l'avis qu'il a donné, en cas d'avis défavorable de celui-ci ;
- les décisions de passer outre aux avis défavorables du contrôleur budgétaire régional en matière d'engagement de dépenses ;
- les ordres de réquisition du comptable public.

Article 7:

Sont réservés à la signature du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest ou de ses adjoints, les actes suivants :

- l'engagement des marchés et accords cadres compris à partir de 50 000 € H.T ;
- les baux et concessions de logements.

Article 8 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest n° 17/2018/DIRM-NAMO/RUO du 28 mars 2018, portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire.

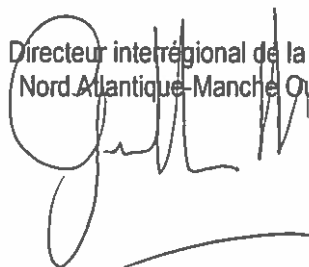
Article 9 :

Le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique - Manche-Ouest et les agents bénéficiaires de la délégation de signature sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la direction régionale des finances publiques des Pays de la Loire et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le 19 avril 2018

Guillaume SELLIER,

Directeur interrégional de la mer
Nord Atlantique-Manche Ouest



Ampliations :

Préfecture de la région Pays de la Loire (secrétariat régional pour les affaires régionales, pôle politiques publiques)

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest (directeur, directeurs-adjoints ; tous chefs de division, service, mission, cellule, unité ; agents bénéficiaires de la subdélégation de signature, pour notification ; original : chrono/SEC-DIRM NAMO).

Direction régionale des finances publiques Pays de la Loire.

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire, secrétariat général, centre de prestations comptables mutualisées.

Préfecture de la région Bretagne (secrétariat général pour les affaires régionales) pour information.

Préfecture de la région Pays de la Loire (secrétariat général pour les affaires régionales, pôle modernisation et moyens, bureau des affaires administratives) pour publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

